Les Ateliers de MAURIENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
25 septembre 2020

COMPTE-RENDU

L'Assemblée Générale (A.G.) de l'association « Les Ateliers de Maurienne », concernant le bilan de l'activité pour l'année 2019, a eu lieu le vendredi 25 septembre 2020, à partir de 18h30, dans la salle de « La Croix des Têtes » à Saint-Julien-Mont Denis.

Initialement, cette A..G., devait avoir lieu le 27 mai 2020.
En raison de la pandémie Covid 19, elle a été reportée à la fin de l'été avec l'impératif d'appliquer les mesures pour lutter contre la pandémie..

En dépit des contraintes, elle a pu valablement se tenir.
En effet, au moins le tiers des membres de l'association était présent ou représenté, soit sur les 63 membres inscrits et à jour de leur cotisation :

- 15 membres présents,
- 15 membres représentés.

Cette A.G. a comportée trois interventions :

- Le Rapport moral du président,
- Le Rapport d'activités du directeur,
- Le Rapport financier du trésorier.

Elle n'a pas donné lieu à élection pour le conseil d'administration.

Ce Compte-rendu reprend ces trois interventions avec les votes qui les ont conclues.

RAPPORT MORAL du PRÉSIDENT

2019 , une année de développement pour les Ateliers de Maurienne

« L'an dernier, en 2019, j'introduisais l'assemblée générale de notre association qui donnait le bilan de l'année précédente, 2018, en posant le constat suivant :

« *Incertitudes et inquiétudes, essentiellement liées à nos résultats.*

Il est clair que des résultats équilibrés en fin d'année et dans la durée c'est le gage de pouvoir maintenir et développer notre action d'insertion, la raison d'être de notre association. »

Un an plus tard qu'en est-il ?

La barre a été redressée. Comme nous le verrons au cours des différentes interventions à venir, nos résultats 2019 sont largement positifs.

Je vous donnerai une appréciation globale sur cette évolution. Mais également, à propos de la mise en œuvre de nos activités artisanales, agricoles et commerciales.

Je reviendrai également sur les suites données à notre dernière A.G. : notamment les questions de l'approbation des comptes et les observations du commissaire aux comptes.

Enfin, j'aborderai quelques questions concernant notre vie associative.

1. L'année 2019, ses résultats, et la marche de ses activités. La vigne.

Le bilan :
L'an dernier, lors de notre AG, nous avions dû vous présenter un résultat très dégradé, de l'ordre de 110 000€, alors que l'année précédente, il l'était déjà, de l'ordre de 60 000€.

Cette année, nous pouvons vous annoncer que la tendance est complètement inversée : notre résultat est positif, de l'ordre de 50 000€.

Pour quelles raisons :
Pour partie, les mesures de réorganisation interne avec la suppression du poste de responsable technico-commercial et une meilleure rationalisation des tâches administratives et de comptabilité ont donné les résultats attendus.
Le regroupement de nos activités dans les locaux de la rue des Chaudannes a produit son plein effet : meilleure synergie entre les différentes activités, gains divers en fonctionnement.
Et sous le pilotage éclairé de notre directeur, tous nos encadrants techniques et notre personnel d'administration, bien persuadés de la nécessité de s'engager sans réserve et de faire preuve de la plus grande souplesse dans les tâches à

accomplir, ont permis d'atteindre les résultats économiques ambitieux définis dans notre budget annuel, non seulement le chiffre d'affaires, mais aussi la maîtrise de nos coûts de fonctionnement.

Qu'ils soient toutes et tous chaleureusement applaudis !

Cette situation positive, durera-t-elle « ce que vivent les roses, l'espace d'un matin » ?
À suivre. Nous l'aborderons, en fin de cette A.G..

Quelques mots sur nos activités artisanales, agricoles et commerciales :

Nous sommes très satisfaits des activités « entretien des espaces verts » (encadrantes : Magali et Laurence), « béton » (encadrante : Laurence), « bois et petits déménagements » (encadrante : Murielle).
L'A.R.C., en 2019, a perdu une partie des bénéficiaires de ce service pour lesquels il a été mis sur pied. D'autres solutions ont été trouvées. Mais, cette situation pose question. Et son chiffre d'affaires a sérieusement décru.
La vente (magasin de Saint-Jean et Vêtement'Tri de Modane) a des performances égales à celles du passé.
Ce qui mérite que nous nous interrogions sur ce résultat mis en parallèle avec la qualité de l'espace ouvert à la vente, à St-Jean.
Les résultats en demi-teinte, de ces deux activités vont nous conduire nous reposer la question de notre politique de vente et de la fonction commerciale.

Le directeur, Pierre-Yves reviendra plus largement sur ces sujets dans son Rapport d'activités.

J'insisterai un peu plus sur l'activité « Vigne ».

Pour mettre en valeur, d'abord, qu'en 2019, alors que le Conseil d'Administration ne l'avait pas planifié de cette façon, nous avons porté notre espace viticole à 3 ha, soit la limite haute envisagée pour 2022.
Jusque-là, nous avions 1.5 ha de vigne.
Nous avons donc amorcé et pratiquement réalisé la plantation de 1,5 ha supplémentaire.

Pourquoi une modification d'objectif aussi importante, sachant que cette acquisition a des coûts de fonctionnement immédiats importants ?
Parce que le viticulteur, Vianney MARIE, qui avait choisi de développer une activité viticole dans la continuité de la nôtre à Saint-Julien-Montdenis a dû l'arrêter en raison de problèmes personnels importants.
Or, il avait déjà planté pratiquement 1.5 ha de vigne sur des parcelles qui avaient été défrichées avec l'aide substantielle de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne-Arvan.
Vianney MARIE a donc proposé aux Ateliers de Maurienne d'acquérir les parcelles plantées.
Ce que le C.A. a accepté compte tenu à la fois du fait que la surface proposée correspondait à l'objectif que nous avions fixé, mais à plus long terme. Mais aussi

en raison d'un retour très probable d'une végétation invasive au risque de détruire les plantations existantes.
À noter que nous avons aussi planté en vigne l'espace où le safran était cultivé, soit une superficie d'un demi hectare.

L'association dispose maintenant des superficies nécessaires pour une production en principe rentable, en année normale (pas de gel, pas de grêle, pas de sècheresse, pas de maladies, une culture suivie).

Aujourd'hui, notre production n'est pas suffisante pour être rentable.
Ce qui signifie que le chiffre d'affaires résultant de la vente du vin ne nous permet pas de faire face complètement aux dépenses de fonctionnement : les salaires, les produits et les matériels nécessaires à la culture et à l'entretien (achat ou renouvellement) et de régler les autres frais liés au fonctionnement de l'activité (véhicules, carburant...).
Avec presque 3 ha en pleine production, on devrait être bon.

Pour ma part, je reste très prudent sur l'évaluation des performances de la vigne.
En effet, jusqu'à ce jour nos prévisions ne se sont jamais réalisées.
Lors d'un séminaire du C.A . de Solid'Art Maurienne en avril 2012, une évaluation sérieuse de la production de vin compte tenu de nos plantations d'alors, avec un mode de culture quasiment biologique donnait, en 2015, une production annuelle de 5000 litres de vin, soit un chiffre d'affaires de l'ordre de 70 000 €, Nous en sommes loin aujourd'hui. La vente de vin en 2019, c'est 11 000 €.

Autre élément d'appréciation : notre capacité technique à répondre au défi de la viticulture.
Cette capacité technique repose sur la nécessité de disposer d'un encadrant technique particulièrement qualifié pour piloter cette activité.
Et un encadrant qui s'implique dans la durée, dans le temps long.
Pourquoi ? Parce que chaque vigneron a ses méthodes et ses pratiques, notamment concernant la taille.
Or, la vigne a, elle, besoin d'une méthode de culture qui ne change pas d'une année sur l'autre.
Or, où en sommes-nous dans ce domaine. Nous pratiquons la viticulture depuis 13 ans.
Durant ce laps de temps nous avons eu 6 encadrants techniques, la plupart du temps qualifiés. Mais, chacun avec ses modes de travail.
Le dernier en date, Sébastien WIEDMANN, vigneron de profession, recruté à l'automne dernier a démissionné, en juillet dernier.
Cet exemple illustre la difficulté qui est la nôtre.

Autre sujet technique qui réclame un suivi permanent, à charge de l'encadrant technique : le suivi administratif de nos récoltes et de notre production, l'évolution de nos stocks, même s'ils sont limités, en liaison et en direction des Douanes.

Et puis, le prix du vin. Qu'est-ce que le juste prix ?

Sur proposition de la commission vigne, après conseil de nos experts, en 2019, le **CA a décidé de modifier le prix de vente du vin. En fait, de l'augmenter de façon significative.**
Ces prix sont sur la diapositive affichée.
Tout en permettant aux membres de l'association, de pouvoir acquérir ce vin dans des conditions plus avantageuses, pour un nombre limité de bouteilles.
Les arguments qui ont conduit à ces choix sont les suivants :
Prendre en considération un travail essentiellement manuel, exécuté par du personnel en insertion qui aboutit à un produit de qualité reconnu.
Donc, pour le client, participer à la valorisation de l'insertion et renforcer la notoriété du produit en acceptant en prix assez élevé.

Le directeur a pour sa part toute latitude pour traiter des conditions de vente avec des acheteurs qui acquièrent des volumes importants (restaurateurs ou offices de promotion des produits régionaux) pour les revendre.

Le CA tirera les conclusions de ces choix dès la fin d'une année de vente, c'est à dire fin 2020.

Quel bilan d'étape faire pour la vigne :
C'est une activité technique aux paramètres nombreux, qui nécessite un encadrant technique fiable et engagé dans la durée.
C'est une activité adaptée à l'insertion. Elle permet d'engager un personnel nombreux (de 15 à 20 personnes en forte saison).
C'est une activité à forte signification patrimoniale.
Notre vin est un produit de mieux en mieux reconnu. Nous avons le témoignage suivant : des personnes en ayant consommé dans un triple étoilé, Le Flocon de Sel à Mégève, sont venus aux Ateliers en acheter.

Tout cela pour vous dire que nous tenons au maintien et au développement de l'activité vigne. Que nous nous employons et nous en emploierons à la pérenniser. Même si ce n'est pas simple. Et que les chausse-trappes ne sont pas négligeables.

Notre cœur de métier, ce n'est ni la vigne, ni les espaces verts. Mais bien l'insertion.
En 2019 :
Nous avons accueillis sous les deux formules (AI, ACI) 112 personnes en insertion. 30 d'entre elles ont effectué une « sortie positive » selon le jargon en vigueur. C'est à dire qu'après un passage chez nous, plus ou moins long, elles ont trouvé un emploi ou un stage, ce qui est une satisfaction pour nos deux chargées d'insertion, Virginie et Corinne que je salue et remercie, ce soir.
Un beau résultat, fruit de leur investissement !

2. Après notre dernière A.G.

Le 14 juin 2019, l'an dernier à Modane, l'Assemblée Générale n'avait pu approuver formellement les comptes de l'année 2018 car le commissaire aux comptes pour des raisons diverses n'avait pu les certifier.

Cette Assemblée Générale qui avait quand même pris connaissance des comptes et en avait donné un avis positif, avait mandaté le Conseil d'Administration pour après avoir entendu le commissaire aux comptes, valider ces fameux comptes.

Dans les mois qui ont suivi cette situation a été réglée de la façon suivante :

Le CA a pris connaissance :

- de l'avis du Commissaire aux Comptes, établi à la date du 26 juin 2019,
- des conclusions d'une séance de travail avec le cabinet comptable FIDURALP, ce même 26 juin, qui a donné l'occasion de préciser des études à conduire concernant le fonctionnement de l'association et ses relations avec le cabinet comptable.
  Cette réunion a fait l'objet d'un compte-rendu établi par FIDURALP, à la date du 29 juillet 2019.

L'avis du commissaire aux comptes était ainsi formulé :

"En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 4 juin 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES ATELIERS DE MAURIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nos travaux nous amènent à formuler la réserve suivante : Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sont en principe exonérés d'impôts commerciaux.

Un des critères de cette exonération porte sur la non concurrence avec le secteur marchand. En l'espèce, il apparait que l'ACI est amené à concurrencer le secteur marchand notamment sur la partie « Espace vert » et « vente de vin ». Nous émettons une réserve sur la non fiscalisation (TVA – IS) de ces activités sans pouvoir en quantifier les effets.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice."

Notre cabinet comptable FIDURALP a de son côté émis un avis sur les sujets suivant :

- La question de l'application de la T.V.A. : il nous a été rappelé que « si les Ateliers et Chantiers d'Insertion (A.C.I.) sont en principe exonérés d'impôts commerciaux, un des critères de cette exonération porte sur la non concurrence avec le secteur marchand, notamment sur la partie « espaces vert » et « vente de vin ». Ce qui rejoint l'avis du commissaire aux comptes.

- **L'application aux Ateliers de Maurienne de la convention collective étendue des ACI .**
- **Apporter des précisions dans nos statuts sur les questions de rémunération des dirigeants.**

L'avis des membres du C.A, transmis a permis de formaliser le CR d'un Conseil d'Administration électronique, le 12 août 2019.

Le Conseil a décidé d'approuver définitivement les comptes 2018.
Concernant les observations des organismes comptables que j'ai citées ci-dessus, de :

- Demander l'avis de l'administration fiscale concernant la T.V.A. .
- Mettre en œuvre en 2020 les dispositions concernant la convention - collective.
- Traiter en 2020 la question des statuts .

À ce jour, l'Administration fiscale nous a répondu que nous sommes assujettis à la T.V.A..
Nous avons fait un recours contre cet avis qui, selon nous ne prend pas en compte les dispositions arrêtées récemment par l'État sur cette question, qui exonère potentiellement les structures d'insertion de la T.V.A..
Un seuil concernant le Chiffre d'affaires autorisé existe toujours. Mais, il a été nettement relevé. Et nous sommes en dessous de ce seuil.
Pas de réaction pour l'instant
Pour la convention collective et les statuts, Covid étant passé par là, les mesures à prendre seront mises en œuvre dès que possible.

Le commissaire aux comptes et le cabinet comptable ont été informés de ces différentes actions par un courrier, en date du 8 avril 2020.

3. Un mot sur la vie associative :

2019 n'a pas vu un bond phénoménal de nos adhésions. Nous étions 63, inscrits ayant acquitté leur cotisation annuelle, lors de l'A.G. de l'an passé.

En fait, nous stagnons. Un renouvellement est toujours attendu.

Néanmoins, le Bureau s'est réuni chaque mois au cour duquel il n'y a pas eu de CA.

Le CA s'est réuni 5 fois, dont une fois virtuellement pour l'approbation des comptes 2018, en mars 2019.

Un comité de pilotage composé du président, du trésorier et du directeur s'est réuni régulièrement pour suivre l'évolution de nos résultats et prendre des décisions de conduite, si nécessaire. Mais aussi pour préparer les sujets à développer lors des réunions de Bureaux.

Par ailleurs la Commission Vigne et son président, Yves PASQUIER à qui nous souhaitons un total et rapide rétablissement s'est réunie de nombreuses fois durant le dernier quadrimestre 2019 pour élaborer les manifestations envisagées pour marquer les 10 ans de nos premières bouteilles.
La Manifestation Festivins.
Covid 19 nous a coupé les ailes.
Mais ce n'est que partie remise.

Merci à nouveau à tous les membres de l'association qui se sont engagés au sein de ces diverses instances de réflexion et de décision pour porter les Ateliers de Maurienne.

Merci encore à nos soutiens indéfectibles au premier rang desquels se trouve la 3CMA. Mais, je dois y rattacher pratiquement toutes les collectivités de la Maurienne : Le S.P.M., les autres com com et une grande partie des communes.
Autre soutien qui ne se dément pas : EDF. Merci particulièrement !

Pour conclure, je resterai dans le domaine associatif.
Vous dire quelques mots sur l'AURA dont nous avions fêté avec fastes le dixième anniversaire de sa révélation il y a déjà trois ans.

Qu'avons-nous exploré en 2019 ?
Je rappelle brièvement que nous avions, il y a quelques années un projet d'ampleur de la valorisation du site, projet incluant un espace d'accueil et d'activité artistique.
Ce projet a dû être abandonné car la nature n'en a pas voulu. Des chutes de pierres ayant entre temps, mis en exergue que le site n'offre plus la sécurité suffisante pour le fréquenter.

Cependant, en lien étroit avec la municipalité de Sainte-Marie-de-Cuines (je remercie à nouveau son maire pour son écoute), un projet a été identifié d'organisation dans une zone sécurisée d'un espace expliquant l'œuvre et la démarche suivie pour la réaliser, avec des capacités d'accueil d'une vingtaine de personnes.

Ce projet qui lui aussi a connu les affres du Covid, n'est pas abandonné.
Avec la municipalité, nous le remettrons sur l'ouvrage dès que les temps seront plus sereins. »

LE RAPPORT MORAL EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Directeur

PIERRE-YVES BONNIVARD

Activités

AI (Association Intermédiaire) :

- Diminution de l'activité liée aux entreprises.
- 12 851 heures effectuées en 2019, contre 18 736 en 2018, et 19 554 en 2017.

ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion):

- Stabilité de l'activité de l'ARC (accompagnement de personnes en véhicules) et mise en place d'un service pour France Alzheimer en Haute Maurienne.
- Fonctionnement de l'activité béton.
- Maintien de l'activité du travail du bois et développement de chantiers extérieurs (débarras, nettoyage de chantiers).
- Développement une nouvelle fois de l'activité espaces verts.
- Développement de la vigne avec le rachat en juillet 2019 d'une parcelle plantée mais à remettre en état à Saint Julien Montdenis.
- Fonctionnement du magasin solidaire de Modane.
- Fonctionnement du magasin solidaire à Saint Jean de Maurienne.

Personnel permanent et d'encadrement

- Direction : 1
- Encadrement technique : 6
- Administration et comptabilité : 2
- Chargées d'insertion : 2
- Autre : 1

Personnel en insertion

	Nombre de salariés	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Salariés sortis courant 2019	dont sorties durables*	dont sorties de transition*	dont sorties positives *
AI	61	24	37	15	**6**	6	2
ACI	51	16	35	27	**5**	8	3

* **Sorties durables** : CDI, CDD + de 6 mois, création d'entreprise.

***Sorties de transition** : CDD, intérim ou saison de moins de 6 mois.

* **Sorties positives** : vers une autre SIAE, formation qualifiante ou pré qualifiante.

Les Ateliers de MAURIENNE

Personnel en insertion

Les salariés sont orientés vers les Ateliers de Maurienne par les partenaires tels que **Pôle Emploi Saint Jean de Maurienne, la Mission Locale Jeunes Maurienne, la Délégation Territoriale de Maurienne (Département de la Savoie)** ou **Cap Emploi**.

Les personnes répondent en général à **un ou plusieurs critères** qui leur permettent d'avoir **accès à un emploi aux Ateliers de Maurienne** :

- **Demandeur d'emploi depuis plus d'un mois,**
- **Jeunes de moins de 26 ans ou séniors de plus de 50 ans,**
- **Bénéficiaires des minimas sociaux,**
- **Personnes reconnues comme travailleurs handicapés,**
- **Personnes avec des difficultés particulières pour retrouver un emploi.**

Activités
Exemples de travaux

- **Activité de l'ARC :**

Transport des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à l'accueil de jour de l'hôpital de Saint Jean de Maurienne, et à l'accueil de jour de Fourneaux depuis la fin de l'été 2019.

- **Activité béton :**

Fabrication de pièces de mobilier urbain.

- **Activité du travail du bois :**

Débarras de maisons ou restauration de meubles anciens.

- **Activité espaces verts :**

Entretien de sentiers de randonnée au-dessus de Valmeinier en direction du Mont Thabor avec 3 nuits en refuge.

Activités
Exemples de travaux

- **Activité de la vigne :**
963 kg de raisin blanc.
1 782 kg de raisin rouge.

- **Magasin solidaire de Saint Jean de Maurienne :**
Vente de vêtements et textiles en tout genre et vente de la production de vin.

- **Magasin solidaire de Modane :**
Vente de vêtements et textiles en tout genre

Informations sur le site internet
www.lesateliersdemaurienne.com

Perspectives 2020

- **AI :**

Maintien de l'activité dans **un contexte difficile** lié à la crise sanitaire et ses répercussions économiques.

- **ACI : développement de l'activité générale**

Maintien de l'activité béton et développement de petits travaux extérieurs, essentiellement au niveau de l'atelier.

Perspectives 2020

- **Développement de l'activité du travail du bois** avec les chantiers extérieurs pour lesquels il n'y a pas d'artisans ou de TPE.

- **Développement de l'activité « espaces verts »** (collectivités et entreprises). Activité qui correspond aux capacités techniques des Ateliers de Maurienne.

- **Petites améliorations au magasin solidaire de Modane.**

- **Développement et connaissance du magasin solidaire à Saint Jean de Maurienne.**

Perspectives 2020

Vigne

	Rouge (0,75L)	Blanc (0,75L)
Prix de vente public	25 €	21 €
Prix de vente adhérent (maxi 6 bouteilles)	**18 €**	**15 €**
Prix de vente carton public	22 € X 6	18 € X 6
Prix de vente carton adhérents (1 seul carton par adhérent pour 2019)	**17 € X 6**	**14 € X 6**

Cuvée spéciale « Bonne Nouvelle 2018 » avec et production de marc
Vendanges qui ont débuté pour 2020

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT FINANCIER

Trésorier

Pierre-Louis RÉMY

Résultats exercice 2019

Un rétablissement spectaculaire sur le plan économique

- Un résultat positif de **53868 €** (à rapprocher d'une perte de plus de 110000€ en 2018)
- Malgré des ventes en baisse: 567000€ (620000 en 2018)
- Qui est la conséquence de changements importants dans la structure d'activité et l'organisation interne des ateliers de Maurienne.

Une activité portée par l'ACI

- **Une augmentation significative des ventes des ACI**: **274000€ à comparer à 209000€ en 2018**
  portée par 3 activités:
- **Espaces verts**: 73000€ (54000€ en 2018; 38000 en 2017)
- **Atelier**: 84000€ (36000€ en 2018) réorientation; réorganisation
- **Vigne**: 51900€ (54000€ en 2018, mais doublement des ventes de vin en 2019: 20200 €; 10200 en 2018)
- Stabilité de l'ARC: 24800€ (24000 en 2018) et de la vêtement tri: 39900€ (39300 en 2018)
- **AI: baisse sensible de l'activité**: 291300€ (410000 en 2018): évolution de la stratégie des ateliers de Maurienne et de l'environnement.

Des subventions en diminution

- Subventions d'exploitation: 380000€ (460000€ en 2019)
- Principalement du fait de la diminution des aides aux postes:ACI: 259600€ (-47400€) ; AI 13800€ (-900€)
- Stabilité de l'aide de la région: 57000€ (58200 en 2018)
- Diminution de la contribution du conseil départemental liée à notre prise en charge de titulaires du RSA: 47800€ (-11200€)
- Stabilité de l'aide des communes: 1500€

Des charges en diminution très sensible

- Charges d'exploitation: 953500€ (1230800 en 2018)
- Diminution des charges des salariés en insertion: 446000€ (#580000 en 2018)
- Pas de charges exceptionnelles (plus de 40000€ en 2018)

Mais aussi

- Diminution forte des charges de personnel permanent: 290000€ (-50000€ environ) du fait de la réorganisation et des baisses de charges
- stabilité des achats de matières (+stocks): 27900€ (+1500€)
- diminution des autres achats : 122000€ (-26000€)
- Diminution des impôts et taxes : 14000€ (-14000€)

Un résultat très positif

- Résultat d'exploitation: **+19958€** (-118881€ en 2018) soit une amélioration de 139000 €

- Résultat: **+53868€** (-110928€ en 2018) soit une amélioration de 165000 € plus forte encore compte-tenu de la contribution positive des éléments exceptionnels (subvention d'investissements 28000€ et cession d'éléments d'actifs 8000€)

Une exploitation dont les fondamentaux sont devenus solides

- Des frais de personnel permanent stabilisés autour de 300K€, qui pourront croître progressivement pour valoriser l'engagement et les compétences
- Des dépenses de fonctionnement et divers de l'ordre de 170K€
- dégageant 30k€ de résultat propre à supporter les aléas et à permettre des investissements au-delà de ce que permettent des subventions.

Une perspective 2020 positive

Sur la base des fondamentaux qui viennent d'être présentés:

-une bonne tenue des ACI

-qui compense la poursuite de l'affaiblissement de l'AI

-une maitrise des charges

Et donc, malgré le COVID

Une perspective de résultat positif

Qui peut être anticipée grâce à la qualité du suivi comptable mensuel

AVIS COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cet avis est joint à ce Compte-rendu

LE RAPPORT FINANCIER EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

***

Cette assemblée générale a été close à 20h00.

La secrétaire
Josiane CHOMAZ

Le président
Bernard RATEL

B. Ratel.

LES ATELIERS DE MAURIENNE
847 rue des Chaudannes
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Siret : 379 618 531 00089 APE : 9499Z
Tél. siège : 04.79.59.96.98